



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Traitements et salaires

Question écrite n° 49258

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le ministre delegue au budget sur les difficultes, pour le personnel navigant commercial, a etablir une declaration en vue de la deduction du montant reel de ses frais professionnels. En effet, la comptabilite a tenir, pour ce faire, se revele particulierement complexe en raison des differentes devises des pays ou des frais ont ete engages. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions que compte prendre son ministere pour faciliter l'etablissement de la declaration de frais reels des contribuables amenes a se deplacer tres frequemment a l'etranger dans l'exercice de leur profession.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49258

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 1997, page 1132